

## **Direction du budget, de la comptabilité et du patrimoine**

La Direction du Budget, de la Comptabilité et du Patrimoine a été intégré à l'organigramme de la wilaya d'Alger en vertu du décret exécutif n° 97-480 du 15/12/1997.

### **Organigramme :**

La Direction du Budget, de la Comptabilité et du Patrimoine est organisée en deux services et 05 bureaux :

#### **I - Le Service des Budgets et du Patrimoine :**

Il est composé de 03 bureaux :

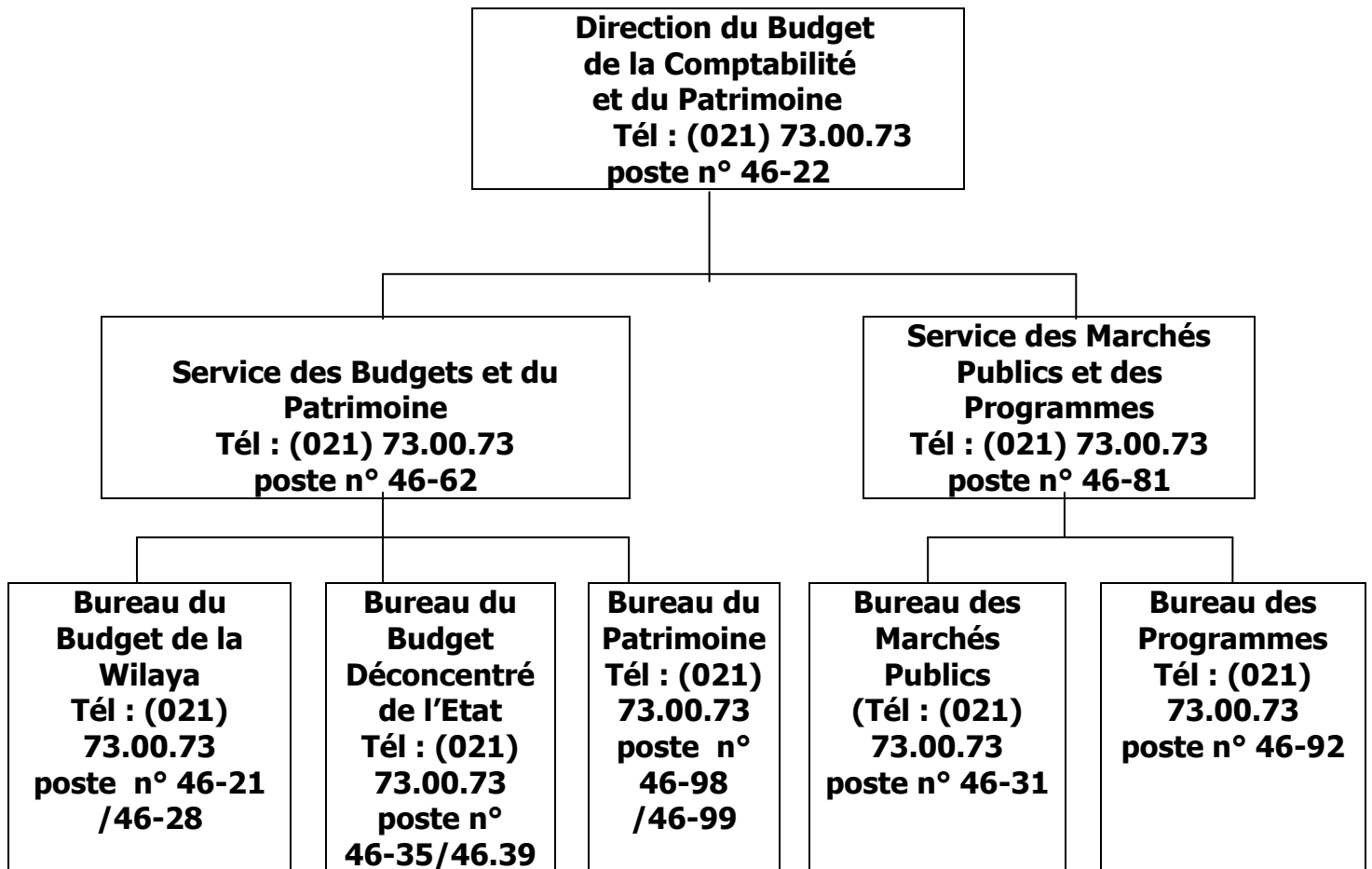
1. Bureau du Budget de la Wilaya.
2. Bureau du Budget déconcentré de l'Etat.
3. Bureau du Patrimoine.

#### **II - Le service des marchés et des programmes :**

Il est composé de 02 bureaux :

1. Bureau des marchés publics
2. Bureau des programmes

On peut résumer cette organisation à travers le schéma suivant :



## Missions :

### 1- Service des budgets et patrimoine :

#### a- Bureau du budget décentralisé de la wilaya

Il a pour missions :

- L'élaboration du budget de la wilaya (budget primitif et budget supplémentaire).
- L'élaboration du compte administratif.
- L'exécution des opérations financières relatives aux recettes (constatation, liquidation) et les opérations financières relatives aux dépenses (engagement, liquidation, ordonnancement).

#### b- Bureau du budget déconcentré de l'Etat :

Il a pour missions :

- L'exécution des dépenses de fonctionnement et d'équipement sur les crédits alloués par l'Etat pour le compte des wilayas dans le cadre du budget déconcentré de l'Etat.

- Gestion et suivi des comptes d'affectation spéciaux dont est chargée la wilaya.

### **c- Bureau du patrimoine :**

Il a pour missions :

- Couvrir les besoins des services de la wilaya en fournitures de bureau et en matériel nécessaires pour leur fonctionnement.
- Veiller à l'hygiène et à l'entretien du siège de la wilaya et de ses annexes.
- La gestion des magasins et suivi du mouvement du stock.
- La tenue des registres d'inventaires et actualisation des fiches d'inventaires pour le matériel affecté aux services de la wilaya
- La mise à la réforme du matériel ancien, amortis ou détérioré et endommagé en collaboration avec les structures compétentes notamment la direction des domaines de la wilaya.
- Le suivi des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien effectués au niveau du siège de la wilaya et de ses annexes.
- La gestion du parc automobile de la wilaya.
- Initiation des démarches relatives au remboursement des dommages et sinistres occasionnées aux biens de la wilaya (immeubles et véhicules) auprès des agences d'assurances.
- La tenue du sommier de consistance des biens immobiliers de la wilaya.
- La gestion des biens immobiliers productifs et non productifs de revenus de la wilaya.
- Suivi des paiements des loyers par les locataires des biens immobiliers de la wilaya.
- Elaboration des contrats de location et des décisions d'attributions des biens immobiliers de la wilaya.
- Affectation et suivi des logements de fonction affectés au profit des cadres de la wilaya.

## **2- Service des marchés publics et des programmes :**

### **a- Bureau des marchés publics :**

Il a pour missions :

- Elaboration des marchés et cahiers des charges.
- Lancement des avis d'Appel d'offres.
- La mise en place des commissions internes à savoir la commission d'ouverture des plis et la commission d'analyse des offres.
- Présentation des projets de marchés auprès des commissions de marchés compétentes pour examen et approbation.
- Enregistrement des marchés approuvés et visés.

-Transmission des marchés et des conventions à la comptabilité pour engagement et mandatement.

**b- Bureau des programmes :**

Il a pour missions :

- La mise en place et du suivi des crédits débloqués au profit des communes dans le cadre des plans communaux de développement.
- L'analyse financière et les statistiques.

**Les principaux textes de loi régissant le secteur :**

- Loi n° 12-07 du 21/02/2012 relative à la wilaya.
- Loi n° 90-21 du 15/08/1990 relative à la comptabilité publique.
- Loi n° 90-30 du 01/12/1990 portant loi domaniale modifiée et complétée.
- Décret présidentiel n° 10-236 portant règlementation des marchés publique.
- Décret exécutif n° 12-427 du 16/12/2012 fixant les conditions et modalités d'administration et de gestion des biens du domaine public et du domaine privé de l'Etat.
- Instructions interministérielles (w1 et w2) sur les opérations financières des wilayas.

**Pour contacter la D.B.C.P :**

Adresse : siège de la wilaya d'Alger, quatrième étage, 08 rue Asselah Hocine Alger centre.

Téléphone : 021.73.00.73 poste 46.22

Fax : 021.73.21.93

**Quelques données sur le budget supplémentaire  
de la wilaya d'Alger de l'exercice 2013**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 a été fixé en recettes et en dépenses à **quatre vingt six milliard, cinq cent quarante quatre millions, trois cent quarante neuf mille, neuf cent vingt cinq mille dinars et cinquante huit centimes (86.544.349.925,58 DA)** réparti comme suit :

**- Partie fonctionnement :** 28.702.963.038,22 DA, ce qui représente 33% du budget après la défalcation du prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour le financement des dépenses d'équipement et d'investissement.

**- Partie équipement et investissement :** 57.841.386.887,36 DA, ce qui représente 67% du budget.

Cette dernière partie comporte déjà les crédits votés lors du budget primitif de l'exercice 2013 et qui s'élèvent à 8.051.484.000,00 DA, et les reports du budget précédant qui s'élèvent à : 43.428.154.691,07 DA, donc l'augmentation proposée dans le budget supplémentaire 2013 est de : 6.615.009.645,51DA qui a englobé plusieurs secteurs selon la répartition suivante :

- 1.900.000.000,00 DA comme augmentation pour le programme d'intervention rapide au niveau du tissu urbain sous la supervision des walis délégués en coordination avec les directions techniques.

- 1.194.915.645,51 DA pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation des communes notamment celles se trouvant en dehors du tissu urbain, ce montant englobe l'intervention au niveau des immeubles et des bâtiments administratifs, sociaux, culturels, sportifs y compris la voirie, les placettes, les espaces verts, les quartiers, l'éclairage public, les établissements scolaires, l'assainissement, l'alimentation en eau potable ...etc.

- 794.979.000,00 DA pour la prise en charge des travaux d'achèvement, d'extension et d'aménagement des sièges des circonscriptions administratives et leurs annexes y compris le siège de l'APW et autres opérations de travaux et d'acquisition de matériel.

- 500.000.000,00 DA comme contribution du budget de la wilaya pour la réalisation des marchés couverts.

- 490.000.000,00 DA comme augmentation pour le secteur des travaux publics pour la réalisation de différents travaux au niveau de la voirie.

- 400.000.000,00 DA pour l'acquisition de différents matériels au profit des EPIC et EPA de la Wilaya.

- 373.000.000,00 DA comme augmentation au profit du secteur des ressources en eau pour la prise en charge des opérations d'assainissement et d'alimentation en eau potable pour les quartiers de la capitale.

- 300.000.000,00 DA pour la prise en charge des frais d'études et de suivi des projets.

- 200.000.000,00 DA pour l'indemnisation des propriétaires dans le cadre de l'expropriation pour les projets inscrits sur le budget de la wilaya.

- 165.000.000,00 DA pour le secteur de l'éducation pour la prise en charge des opérations d'extension et de réfection des établissements scolaires (CEM et

Lycées) y compris l'équipement des cantines scolaires pour la direction de l'éducation ouest.

- 100.000.000,00 DA comme augmentation au profit de la direction de l'environnement pour la réalisation de deux stations de production des engrais organiques.

- 50.000.000,00 DA comme contribution de la wilaya pour l'équipement des cantines scolaires.

- 45.000.000,00 DA comme contribution de la wilaya pour l'acquisition de matériel pour les essais psychologiques et équipements médicaux au profit des centres de santé de proximité et les unités de dépistage sanitaire scolaire.

- 40.000.000,00 DA comme augmentation pour l'extension de nouveau réseau de traitement des cartes grises et permis de conduire y compris l'acquisition de logiciels (programmes informatiques) et équipements informatiques, en plus de l'extension du réseau téléphonique câblé et la messagerie électronique de la wilaya et ses annexes y compris les circonscriptions administratives.

- 12.115.000,00 DA comme augmentation pour la couvertures des frais de travaux supplémentaires pour la réalisation d'un espace culturel et sportif et de loisir à Ouled Fayet.

- 10.000.000,00 DA comme contribution de la wilaya pour l'acquisition de livres au profit des bibliothèques communales réalisées dans le cadre du programme FCCL.

